

PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE
 Direction Départementale des Territoires et de la Mer
 Service Urbanisme
 28, rue Antoine Zattari
 13512 Marseille Cedex 3

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Urbanisme et du Climat
 Provence-Alpes-Côte d'Azur
 Service Prévention des Risques
 Unité Centrale Industrie et Mines
 14 rue Dalmat
 13521 Marseille cedex 3

Source : SCAR 696258-6104
 BDD 696258-6104
 DOPR 2021
 DREAL PACA / DEGERIS 2016-2020
 DDM 13, 2022

Approuvé par arrêté préfectoral le 18 avril 2023

COMMUNE DE FUYEAU

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES MINIERES (lignite)

**2 - PLAN DE ZONAGE REGLEMENTAIRE
 PLANCHE 7 AU 1/2500°**

Echelle 1/2500
 Format A0

Légende des aléas

ALEAS MINIERES (lignite)		Aléas Effondrement	
	Aléa Affaissement en zone Rouge et Violet		Aléa Effondrement
	Aléa Affaissement en zone Orange		Aléa Effondrement localisé
	Puits traités par bouchon autoportant		Aléa Tassement
	Aléa Effondrement localisé lié aux travaux souterrains		Aléa Glissement
	ENJEUX		
	terrains de sport		

Remarques sur les légendes

La présence d'aléa effondrement localisé lié aux ouvrages débouchant au jour se traduisant systématiquement par une zone Vi (Violet), les symboles relatifs à cet aléa (o, faibles, O, moyen) n'apparaissent donc pas sur la légende des aléas ci-contre.

Les zones d'aléa affaissement à caractère souple sont représentées par des cercles de couleur noire et celles à caractère cassant par des cercles de couleur rouge, conformément à la légende des aléas, uniquement pour les zones Rouge ou Violet.

D'une manière générale, pour connaître le niveau d'aléa affaissement à caractère souple (o, faibles intensité très limitée, a, faibles), il faut se reporter à la carte 4-1 a des aléas miniers.

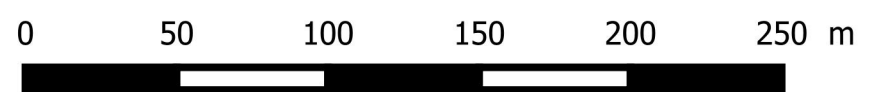
Légende du zonage

Les aléas A, a0, P, F et H (voir légende des aléas ci-dessus pour connaître la correspondance entre cette nomenclature et les aléas) génèrent des zones aconstrucibles suivant la méthodologie exposée dans le tableau ci-dessous.

Aléas miniers	Enjeux	
	Zone urbanisée	Zone non urbanisée
Effondrement localisé lié aux ouvrages débouchant au jour quel que soit le niveau d'aléa (Faibles O et Moyen O) ou Aléas de protection autour des puits traités par bouchon autoportant P	Vi	Vi
Si en présence éventuelle des autres aléas		
Affaissement (cassant) Moyen A ou Effondrement Moyen F ou Inondation Moyen (élevée) I, Port J	R	R
Si en l'absence d'aléa Effondrement localisé lié aux ouvrages débouchant au jour Faibles O, Moyen O et en l'absence des permis de protection autour des puits traités par bouchon autoportant P		
Si en présence éventuelle des autres aléas		

Les aléas a, a, e, f, g, f et V I (voir légende des aléas ci-dessus pour connaître la correspondance entre cette nomenclature et les aléas) engendrent des zones Btu, Marou ou Vert suivant la méthodologie exposée dans le tableau ci-dessous.

Aléas miniers	Enjeux	
	Zone urbanisée	Zone non urbanisée
Affaissement (souple) Faibles intensité très limitée O	Vc	Vc
Sans aléa affaissement mais en présence d'aléas e, f, g, F etou J	B1	M1
Affaissement (souple) Faibles intensité très limitée O en présence d'aléas O, g, F etou J, ou	B2	M2
Affaissement (souple) Faibles en présence éventuelle (cassants) e, f etou f		



Echelle 1/2500
 Format A0